

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2024

Absents excusés : BELAÏD Sabine (procuration à FROMENTEZE Josette), ROUDEZ-BONAL Laurence (procuration à PAGES Olivier), PARROU Philippe (procuration à AYROLES Francis), BERGUES Didier (procuration à CASTANET Jean-Michel)

PLUIH CAUVALDOR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement de l'enquête publique du PLUIH de Cauvaldor. Elle a débuté le 14 octobre et se terminera le 15 novembre.

Les recommandations de la commune ont été transmises au commissaire enquêteur à savoir :

- la zone STECAL sur Camp Grand soit transformée en zone AU
- la parcelle à côté de l'école (500 m²) soit intégrée en zone UEp
- le zonage sur Champs de Nicole respectera le P.P.R.I.
- la maison de Mr Jérémy NOIR soit intégrée en zone AU
- la zone du lotissement Camp Cabrol doit être respectée dans son intégralité

GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démarche B.D.O. (Bâtiments Durables Occitanie) dans laquelle s'est engagée la Commune pour la rénovation de l'école. La phase réalisation nous avait permis d'obtenir une classification « OR ». Lors de la commission BDO du 24.10.2024 à Toulouse, pour la phase réalisation, la commune a été classée Bronze car des tests d'analyse d'étanchéité et de perméabilité n'ont pas pu être réalisés.

La demande de versement de la subvention FEDER sera effectuée courant novembre après avoir fourni l'intégralité des justificatifs et du bilan d'exécution.

Suite à la mise en place par Monsieur Didier BERGUES du dossier de la prime énergie avec Territoire d'Énergie 46, la Commune va bénéficier de la somme de 4 300 € au titre de la prime octroyée pour les bâtiments énergétiques.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nomination de Mme Céline DELASSUS, agent des services techniques stagiaire de la Fonction Publique Territoriale à compter du 01.10.2024 et fait part de la démission de Mr Hugo LEMORT à compter du 14.09.2024.

Suite à la démission de Mr LEMORT, le Conseil Municipal décide de modifier sa mise à disposition qui sera proratisée pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 13 septembre 2024 inclus et décide de mettre à disposition Mr David BLAVIGNAC pour effectuer les divers travaux de maintenance et d'entretien pour la période du 14 septembre 2024 au 31 décembre 2024 sur le Service d'Eau.

VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture à la circulation du Pont de Ségaro qui est en très mauvais état. Afin de permettre aux propriétaires de continuer à exploiter leurs terrains, 2 solutions sont à l'étude à savoir, un passage à gué ou la mise en place d'une passerelle.

Monsieur Jean-Michel CASTANET en charge de la voirie présente le programme triennal et informe le Conseil Municipal des actions ci-après :

- Concernant la côte de Félines, une étude de sols doit être réalisée avant les travaux.
- Le Pont de Nicole est limité à 3T5 suite aux dégâts du Mamoul lors des crues hivernales.
- La réfection des routes de Colombou, de la rue des écoles et de Castelnaud a été réalisée cet été.
- Le fauchage d'automne sera réalisé courant novembre.

VIVIER DE BOSCAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'aménagement du CAUE. Ce dernier préconise de laisser la vue dégagée vers le Château et de réaliser un coin ombragé.

Les murs de soutènement du chemin de la fontaine seront refaits à l'identique autour du chemin d'accès.

Les murs du vivier maçonnés en glacis seront restaurés et nettoyés.

Une cale d'accès et de mise à l'eau sera créée sur la partie aval du vivier avec l'aménagement d'un déversoir.

Le devis de maçonnerie demandé à l'entreprise Range Cailloux à Strenquels est de 113 093 € HT.

Le devis de nettoyage de l'entreprise TPJ pour le curage en amont de l'atterrissement est de 12 590 € HT. Les financements autour de ce projet sont en cours afin de mener à bien cette opération.

PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RENOVATION DU JARDIN D'ENFANTS ET DE LA CANTINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le taux d'aide du Département au titre du FAST ne pourra pas atteindre la Classe énergétique B. De ce fait, la subvention attendue sera de 148 000 €.

Le Conseil Municipal décide de modifier le plan de financement comme suit et d'intégrer une subvention de la Région Occitanie à hauteur de 85 000 € :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	1 019 254,00 €	DETR – Préfecture (35 %)	402 280,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle, frais d'études	130 471,19 €	Région Occitanie	85 000,00 €
		Département	148 000,00 €
		CAF	230 000,00 €
		Cauvaldor Fonds de Concours	50 000,00 €
		Fonds Propres / Emprunt	234 445,19 €
TOTAL HT	1 149 725,19 €	TOTAL	1 149 725,19 €

SIVU JARDIN D'ENFANTS - ECOLE

Monsieur Olivier PAGES fait le compte-rendu des réunions du Conseil Syndical du 16.10.2024 :

- Mme Solenn BOSSER assure le remplacement de Mme Ysalie NADAUD actuellement en congés maternité. Mme BOSSER exerçant au Jardin d'Enfants depuis 5 ans sera nommé stagiaire de la Fonction Publique Territoriale.
- Dans le cadre des revalorisations salariales dans le secteur de la petite enfance, un accompagnement financier de la CAF sous la forme d'un « bonus attractivité » a été créé à destination des établissements des jeunes enfants. Le Conseil Syndical du SIVU Jardin d'Enfants souhaite revaloriser l'engagement de ses salariés et pérenniser l'équipe en place, il a été décidé de verser à travers une indemnité de fonction ou d'une mesure de revalorisation équivalente, la somme de 100 euros nets chaque mois par personne au prorata du temps travaillé à compter du 01/01/2025.
- Afin d'assurer un meilleur accueil et un meilleur éveil des enfants, il est nécessaire d'acquérir et renouveler divers matériel et jeux (tricycles, table de change, etc..). Virginie LAPAX, directrice du Jardin d'Enfants a donc lancé un appel à projet financé à hauteur de 80 % par la CAF.
- En 2025, la commune de Prudhomat va effectuer les travaux de rénovation et d'agrandissement des locaux du Jardin d'Enfants afin de répondre au nouveau référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant. Durant la période des travaux, l'accueil des enfants s'effectuera dans la salle des fêtes de Prudhomat réaménagée à cet effet. Ce changement de lieu nécessitera une nouvelle organisation avec du personnel supplémentaire. De ce fait, il sera nécessaire d'augmenter les dépenses liées aux personnels.

ECLAIRAGE DU STADE

L'école de foot Avenir Foot 46 Nord (345 licenciés) utilise le stade de Prudhomat tout au long de la semaine pour des séances d'entraînement avec différentes catégories de jeunes.

L'éclairage actuel est vieillissant et régulièrement en panne. La pose de projecteurs LED permettra un meilleur confort d'utilisation ainsi qu'une baisse de consommation.

Le Conseil Municipal décide de créer l'opération d'investissement n°208 sur le budget communal et d'effectuer les décisions modificatives nécessaires afin de pouvoir faire face aux dépenses engendrées par ces travaux pour un montant de 30 000 € TTC.

AMENAGEMENT RUE DES BONS ENFANTS – RD 19

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise TPJ pour un montant total de 67 626,00 € HT. Les travaux débuteront le 6 janvier 2025. La route sera fermée pendant les travaux. Des déviations seront mises en place.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise TRUEL réalisera 2 murets en pierre place de la Halle pour remplacer les barrières endommagées pour un montant de 20 168 € HT.

COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude sur l'état des lieux menée par le bureau d'études COGITE sur l'ensemble de la Communauté de Communes. Cette étude fait apparaître différents modes de fonctionnement autour de ces services.

L'année 2025 sera déterminante pour le transfert de ces compétences, notamment suite à l'annonce du 1^{er} Ministre.

COLLEGALE DE CASTELNAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'attribution des travaux de réfection de la couverture de la Chapelle Sud compris confortation ponctuelle de maçonnerie et récupération des eaux au droit du portail Ouest de la Collégiale de Castelnaud à la SAS RBMH pour le lot unique Maçonnerie et Charpente Couverture pour un montant de 91 100 € HT.

Lors de la réunion de chantier il s'est avéré nécessaire d'entreprendre des travaux complémentaires.

Au vu du devis complémentaire et des honoraires de maîtrise d'œuvre Phase 2 revus à la hausse, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DRAC demande une délibération qui comporte le coût réel et non estimatif des travaux. Le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement ci-après de cette opération pour solliciter la DRAC Occitanie, la Région Occitanie, ainsi que le Conseil Départemental du Lot pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la sauvegarde des Monuments Historiques.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Maçonnerie / Couverture en lauzes de la Chapelle	91 100.00 €	Subventions :	
		DRAC – 40%	42 450.54 €
		Département – 20%	21 225.27 €
Travaux complémentaires	9 055.00 €	Région – 20%	21 225.27 €
Maîtrise d'œuvre Phase 2	5 971.35 €	Commune – 20 %	21 225.27 €
TOTAL	106 126.35 €	TOTAL	106 126.35 €

Les travaux de maçonnerie doivent débuter début décembre 2024. Les travaux de couverture s'effectueront entre février et mars 2025.

ADRESSAGE

Les bons à tirer pour le nom des rues ont été validés. Cette opération se terminera courant 2025.

BIP

La Commission Communication se réunira mercredi 13.11.2024 à 20h30 pour la mise en place du prochain bulletin municipal pour une diffusion fin janvier.

ACHAT 2EME TRACTEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un tracteur Mc Cormick a été acheté par la Commune à l'EARL Coteaux Val représentée par Monsieur Jean-François BEX et qu'il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives afin de pouvoir faire face à la dépense engendrée par cet achat. Ce tracteur permettra aux agents d'entretien d'être plus efficaces.

REPAS DES AINES

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 1^{er} décembre à la salle des fêtes de St Michel Loubéjou.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 13 décembre 2024 à 20h30
- Vendredi 31 janvier 2025 à 20h30

SEANCE LEVEE A 0H00



Le Maire